

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

VISANT À RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'INTENSIFICATION
ET L'EXTENSION DU RISQUE INCENDIE - (N° 1071)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CD106

présenté par

M. Carrière, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas,
Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard,
M. Caron, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme,
Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes,
Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet,
Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc,
M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin,
Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier,
M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes,
M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala,
Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiroir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé,
M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 21

À la première phrase de l'alinéa 3, après les mots :

« propriété forestière »

insérer les mots :

« de l'Institut national de l'information géographique et forestière ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous souhaitons que l'Institut national de l'information géographique et forestière soit concerté pour l'élaboration des stratégies collectives développées par plans de massifs.

Cet article précise que le plan départemental ou interdépartemental de protection des forêts contre les incendies est décliné par plans de massifs, qui établissent pour chaque massif forestier homogène, une stratégie collective concertée associant une série d'acteurs, dont notamment les parties prenantes des stratégies locales de développement forestier, les personnels des SDIS ou encore de l'ONF.

Nous souhaiterions que l'IGN soit également concertée dans le cadre de cette stratégie collective, car cet institut dispose notamment de connaissances et compétences importantes au niveau des données, notamment sur l'observation par proche infrarouge. En effet, comme le précise l'IGN dans sa documentation, "l'image infrarouge couleur (IRC) est ainsi l'image la plus appropriée pour l'étude de la végétation, même si toutes les espèces arborées, arbustives ou herbacées n'y sont pas traduites par une couleur spécifique". L'image proche infrarouge permet notamment de réaliser une carte forestière plus fiable et avec plus de précision par exemple sur le degré d'activité chlorophyllienne des plantes ou encore de la perception de l'humidité des sols.